



7, Place Louis Aragon

34110 MIREVAL

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 21 MARS 2008</p>

PV 08/001

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET
ELECTION DU MAIRE ET DE SIX ADJOINTS**

L'an deux mille huit et le vint et un mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mireval proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle du Centre culturel « Léo Malet » sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.21-10, L.212-11 et L.212-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : : MAURY Chantal - MALLET Catherine - FERREZ Marie-Claude - LINARES Bernard - OLIVIER Yves - GAGNEPAIN Mikaël - LANCE Fitzgerald - BANDINI Carine - PALPACUER Claude - CHARPENTIER Christian - MARCO Odile - LEVASSEUR Valérie - VANVLASSEN BROECK Jacques - FOULQUIER Francis - MARTINEZ Christine - PIAUD Daniel - VIDAL Hugues - REY Guy - NADAL André - ROBERT Bernard - DELTOUR Roland - GARCIA Serge.

Absente excusée : Suzelle BOISSERON (procuration à Francis FOULQUIER).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FOULQUIER Francis, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MAURY Chantal - MALLET Catherine - FERREZ Marie-Claude - LINARES Bernard - OLIVIER Yves - GAGNEPAIN Mikaël - LANCE Fitzgerald - BANDINI Carine - PALPACUER Claude - CHARPENTIER Christian - MARCO Odile - LEVASSEUR Valérie - VANVLASSEN BROECK Jacques - FOULQUIER Francis - MARTINEZ Christine - PIAUD Daniel - VIDAL Hugues - REY Guy - NADAL André - ROBERT Bernard - DELTOUR Roland - GARCIA Serge - BOISSERON Suzelle dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Monsieur Guy REY, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Mikaël GAGNEPAIN.

Le Conseil a choisi comme assesseurs Messieurs Daniel PIAUD et Claude PALPACUER.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : Francis FOULQUIER a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Monsieur Francis FOULQUIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

Conformément à la loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 et aux articles L.2122-1, L.2122-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer six postes d'adjoints, et de procéder à l'élection des six adjoints au sein du Conseil Municipal de la Commune de Mireval.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Francis FOULQUIER, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : **Hugues VIDAL** a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Monsieur **Hugues VIDAL** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1^{ER} Adjoint** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Francis FOULQUIER, élu Maire, à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : Bernard ROBERT a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Monsieur **Bernard ROBERT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **2^{ème} Adjoint** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Francis FOULQUIER, élu Maire, à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : Daniel PIAUD a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Monsieur **Daniel PIAUD** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **3^{ème} Adjoint** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Francis FOULQUIER, élu Maire, à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : Claude PALPACUER a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Monsieur **Claude PALPACUER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **4^{ème} Adjoint** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Francis FOULQUIER, élu Maire, à l'élection du 5^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : André NADAL a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Monsieur André NADAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **5^{ème} Adjoint** et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Francis FOULQUIER, élu Maire, à l'élection du 6^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : Valérie LEVASSEUR a obtenu 22 voix, un bulletin nul.

Madame **Valérie LEVASSEUR** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **6^{ème} Adjoint** et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire,

Mikaël GAGNEPAIN

Le Maire,

Francis FOULQUIER